L'ABEILLE.

Imprimé par J. Bacon, Décade 8 Décembre.

NOUVELLE-ORLEANS:

MERCREDI (après midi) 24 MARS 1830.

Par le navire packet de New York, le Capt. Clinton, que nous avons reçu nos feuilles de journaux de New York, jusqu'au 13 inclusivement: il n'y avait pas eu d'arrivage d'Europe.

INTERIEUR.

Nlle.-Orléans, 24 Mars.

Les journaux apportés par la malle de la Mobile, arrivée hier, vont jusqu'au 5 du courant: il ne contiennent aucunes nouvelles d'Europe plus récentes que les dernières que nous avons publiées. Le *National Gazette* de Philadelphie publie l'extrait d'une lettre de Curaçoa, datée du 1er. Janvier, dont voici la teneur:

"Tout est tranquille. La totalité de l'armée de Vénézuela s'est déclarée contre Bolivar. Mais rien de tout cela n'est prononcé qu'à demi, mais rien d'hostile n'est prononcé. Il y a plus de 6000 hommes de troupes sur la Frontière (ligne de démarcation entre le Venezuela et Cundinamarca) sous Marigna et Mosco. A Valencia, il y en a plus de 4000, qui, avec 2000 autres qui viennent de Maturin, disent se mettre immédiatement en marche vers Bermudez et Gomez. Peña est nommé ministre de l'intérieur et de la justice, Urbaneja ministre des affaires étrangères et des finances, et Bustillos ministre de la guerre et de la marine. Santos Michelena est vice secrétaire d'état et Lecuna est intendant. Le congrès doit se réunir à Valencia le 30 avril."

Extrait de la séance du Conseil de Ville de Samedi 20 Mars.

Le Conseil, après lecture de la lettre de Morin, a mûre considération et adopté les résolutions suivantes:

Résolu que le maire est autorisé à faire suspendre jusqu'à nouvel ordre les poursuites intentées contre M. Barthe pour le recouvrement de la taxe d'un pour cent imposée sur les propriétés des faubourgs ou arrières de la cité.

Résolu qu'à dater du 1er. Samedi du mois de Mai prochain, le maire nommera, avec l'approbation du Conseil commissaires un syndic dont la juridiction s'étendra dans tout l'arrondissement connu sous le nom de quartier de Gentilly, à partir du Pont des Bayouses jusques à l'extrémité des limites de la cité dans le susdit arrondissement, et que ledit syndic n'aura droit à aucune paie pour les services qu'il rendra en sa susdite qualité.

Résolu qu'il aura les mêmes attributions et les mêmes pouvoirs que le syndic maintenant en fonctions dans l'arrondissement du Bayou St. Jean.

Résolu qu'à dater du 1er. Samedi du mois de Mai prochain, le syndic actuel du Bayou ne recevra aucune paie, et qu'il n'aura plus aucune juridiction dans les limites assignées par les présentes résolutions au syndic de l'arrondissement de Gentilly.

Résolu qu'une somme de $300 par an est appropriée aux dépenses nécessaires pour placer et entretenir des lanternes sur la route du Bayou jusqu'à la maison Clark.

Résolu qu'une somme de $600 par an est appropriée aux réparations des chemins de notre cité partie qui se trouve au delà des limites mentionnées, à partir de la propriété de M. Grillon.

Par une autre résolution le maire est autorisé à céder tous les droits de la corporation sur cette partie des lots Nos. 61 et 72 du faubourg Trémé qui lui appartiennent, aux propriétaires des rues Ursulines, Villeré, Robertson et Claiborne qui consentent à donner en échange à la corporation la quantité de terre nécessaire à l'ouverture des susdites rues à travers leurs propriétés.

Rédacteurs de l'Abeille.

On pourrait prendre beaucoup de peine pour exciter et entretenir dans cette communauté des dispositions hostiles contre le rev. Constantin Manhaut, pasteur de l'église de Ste. Marie de cette ville. On a prétendu dans les journaux qu'il avait ordonné à quelques jeunes gens, dans son église, le dimanche 4 courant, de se mettre à genoux ou de s'asseoir, ou de faire l'un et l'autre.

On a également avancé, dans des conversations particulières, que dans une entrevue avec le maire, il avait fait entendre des plaintes contre le clergé de la cathédrale, qui se distingue à la fois par ses lumières et sa piété. M. Manhaut *déclare solennellement que ces deux accusations sont injustes et sans fondement.*

Il est vrai que le dimanche dont on a parlé, comme il était dans la chaire et au moment de commencer son sermon, il appuya quelques jeunes gens dans son église, *qui étaient le dos tourné vers l'autel.* Or, ce but cette circonstance, et cette circonstance seulement, qui l'engagea, à les *prier* (par droit et par devoir, mais non à leur *ordonner*, de s'abstenir de *tourner le dos à l'autel.* Et pourquoi ce scrupule? parce que (et ceci est enseigné dans toute la chrétienté), *les catholiques supposent que la présence divine est dans les éléments consacrés qui se trouvent sur l'autel.* La croyance à cette présence est une des bases fondamentales de la foi catholique. Conséquemment, dans un temple catholique, pendant le service divin, *tourner le dos vers l'autel* est une action irrespectueuse, si même elle n'est une insulte. De là cette *invitation (invitation polie,* qui n'était pullement un *ordre* ou un *commandement)* adressée aux personnes dont il s'agit, *de ne pas tourner le dos vers l'autel*: et, seulement pour leur commodité, il leur offrit amicalement des sièges. Il donne la plus positive assurance, de ne s'être jamais occupé, pendant l'exercice de son ministère, de faire asseoir, rester debout ou agenouiller personne.

Bien loin d'avoir jamais employé aucune expression injurieuse envers ses dignes coadjuteurs de la cathédrale, il s'est toujours plu à rendre justice à leurs pieux travaux; et il se soumettrait plutôt avec joie à perdre la parole que de l'employer contre eux.

M. Manhaut, natif de Gand, vint jeune aux Etats-Unis; mais non pas assez jeune pour ne point apporter avec lui de grandes et flatteuses recommandations. Et depuis qu'il réside chez les Américains, dans différens Etats, il s'est universellement attiré leur bienveillance, par sa piété pratique, la libéralité et la tolérance de ses principes, et la douceur de son caractère et de ses mœurs. Quatre évêques, Fluget, Dubourg, Rosati et Portier, sous les ordres desquels il a été successivement placé, ont tous donné des témoignages honorables de sa conduite utile et régulière. Pendant qu'il résidait à Natchez, les membres de sa congrégation craignant de le voir s'éloigner, adressèrent à l'évêque Dubourg une pétition, sur laquelle s'inscrivirent plusieurs des plus respectables protestants de cette ville, pour demander qu'il restât parmi eux. Voici un extrait de la réponse de l'évêque à cette pétition.

"Rien, je vous l'assure, ne pouvait m'être plus agréable que les expressions par lesquelles vous me manifestez votre respect et votre attachement pour le Rev. M. Manhaut, et la crainte de le voir s'éloigner de votre congrégation. *Vos efforts sont assez mis par les louanges dont...*

Cependant, le même évêque fut obligé plus tard de l'engager à Pensacola, à cause du déplacement de sa santé au Natchez. Quant à sa conduite à Pensacola, voici ce qu'en dit l'évêque du Bourg:

"Le rév. Constantin Manhaut, prêtre de "notre diocèse, ayant sous notre autorité, "pendant deux ans passés, ou à-peu-près, "exercé les fonctions de pasteur de la congré-"gation catholique romaine de Pensacola, "*à la satisfaction générale et au grand a-*"*vantage de son troupeau*, nous le confir-"mons par le présent dans ladite charge de "recteur de l'église Catholique de Pensacola, "avec tous les pouvoirs annexés à ce titre."

Il fut appelé ensuite à la Nlle.-Orléans. A son départ de Pensacola, un comité composé de catholiques et de protestants lui présenta l'adresse suivante: "Nous "saisissons avec un vif intérêt cette oc-"casion, pour vous témoigner notre res-"pectueux attachement et la reconnais-"sance que nous éprouvons pour les tra-"vaux, aussi bien que le zèle dont vous "avez toujours fait preuve dans l'exerci-"ce de votre saint ministère parmi nous." A la Nlle.-Orléans, une foule de témoins, protestants aussi bien que catholiques, d'un rang et d'une conduite respectables, sont prêts à rendre témoignage en faveur de la piété, de la tolérance, de la modération, de la modestie et de l'aménité de M. Manhaut.

Tel est l'homme, tel est le prêtre qui, pour avoir poliment *demandé* qu'on voulût bien se conformer aux rites et aux réglemens de son église (église *particulière* et *non incorporée*), est assailli par des critiques auxquelles se mêle la rancune; et qui, dimanche dernier, comme il rentrait chez lui le soir, venant de remplir ses devoirs pieux, fut pour la même cause attaqué par ce cri poussé par des personnes réunies en groupe à quelques pas de lui, et qui montraient des épées à moitié tirées de leur fourreau: "Voilà ce b...., de jésuite; tombons sur lui."

Les sauvages ivres qui courent nos rues dédaigneraient eux-mêmes de pousser un *tel cri*, plus sauvage en effet que le *cri de mort* (death yell), ou le *cri de guerre* (war hoop), qu'ils ne poussent que contre un *ennemi armé*; car ce cri inhumain était dirigé contre un prêtre *pieux, charitable, tolérant, modeste et inoffensif*, et qui *était sans armes.* Mais s'il n'y a que le sang de ce prêtre qui puisse satisfaire la vengeance de ceux qui le *persécutent*, (who hunt him down), il est prêt à le laisser répandre, sans se couvrir d'aucune autre égide que son innocence.

UN AMI DE LA LIBERTE' CIVILE ET RELIGIEUSE.

New-York, 2 Mars.

Nous apprenons par les rapports venus de la Chine, que le 9 du mois d'août, le vent désigné par le nom de *typhon* a soufflé avec la plus grande violence. A Macao les toitures de plusieurs maisons furent enlevées, le pavé de *Pria grande* littéralement déplacé et brisé. La maison du facteur anglais M. Frazer a été détruite. Les bâtimens ont souffert s'il est possible encore davantage. Le premier vaisseau de la compagnie arrivé quelques jours avant a été démâté et jeté à la côte. Un navire portugais ayant à bord 265 caisses d'opium, a dérivé sur la pointe de Cabirata, et a été englouti avec la moitié de son équipage. Dans la soirée du 8, MM. Thomas Forbes et Monson Russell qui s'embarquèrent sur la goëlette de Forbes, avec deux matelots américains et deux Lascars, pour se rendre de Macao à Canton, surpris par la tempête et un vent du nord-ouest ou du nord, et cherchant alors à regagner Macao, furent rejetés dans la rade extérieure où ils arrivèrent à 6 heures du soir: ils s'embarquèrent cependant dans leur canot, malgré l'agitation de la mer et le gonflement des vagues, pour arriver dans la rade intérieure lorsque chemin faisant une de ces rafales inattendues, rejetant leur embarcation sur l'île des Singes, les fit dériver de canal en canal jusqu'aux bouches de l'océan où elles coulèrent à peu près à 20 milles de Macao. M. Forbes, M. Russell, et les deux matelots américains ont été noyés. Les Lascars se sont sauvés à la nage. (*Cour. des E. U.*)

"Commerce".—Tous les électeurs qui ont conséquemment donné leurs suffrages à Mr. Fs. GAUDENIE pour la place de représentant, se disposent ainsi que beaucoup d'autres citoyens, à le soutenir comme candidat à la prochaine élection. VOX POPULI.

FEUILLETON.

Aux Editeurs de l'Abeille.

L'affaire du pavage a été plaidée hier matin à la Cour Suprême. Les débats ont été longs et épineux. Il paraît que la Cour était fatiguée et même de mauvaise humeur. M. Moreau Lislet, qui parlait pour la corporation, voulant user de ce qu'il croyait être un droit bien établi, a demandé la parole pour corriger quelques erreurs de fait avancées par ses adversaires et répondre à deux questions toutes nouvelles soulevées par les débats: l'un des juges a *imposé silence* à ce vénérable jurisconsulte. Ne serait il pas tems que la presse éveillât l'opinion sur le despotisme progressif de cette Cour et cherchât à brider l'intempérance de son autorité?

Mingot, pour prier Dieu, Lamoureux, pour visiter des tableaux, étaient, à ce qu'ils prétendent, le 24 juillet dernier, dans l'église Saint-Nicolas des-Champs. Après avoir rôdé, fureté partout, nos deux individus saisirent un modeste quinquet; le décrocher, le cacher dans le mouchoir de Lamoureux, était chose facile et fut faite; mais un importun, M. Gaillard, employé à l'église, aperçoit Mingot au moment où, descendant de dessus une chaise, il se disposait à fuir avec le quinquet. "Que faites-vous là? vous êtes des voleurs, s'écrie M. Gaillard." Mingot et Lamoureux, après avoir déposé tout-à-fait le quinquet, prirent aussitôt la fuite; mais il était trop tard, et déjà M. Gaillard avait prudemment fermé la porte. Il fallut bien se rendre. M. le curé intervient; Mingot et Lamoureux demandèrent grâce et liberté. M. le curé s'était laissé toucher; mais il apprend que des vols assez nombreux avaient été commis dans le quartier, que Mingot avait été plusieurs fois condamné, et pense qu'il était sage de les livrer à la justice. Ils comparaissaient donc aujourd'hui devant la Cour d'assises, pour répondre à une accusation de tentative de vol, commise de complicité, dans une église.

M. le président à Mingot: Vous avez déjà été condamné?—*R.* Oui, Monsieur.—*D.* Deux fois, et pour vol?—*R.* Oh! non pas, Monsieur; la première fois, bien; mais pour la seconde, c'était affaire de gourmandise. Je passais près d'un verger, il y avait des pêches qui étaient si belles, si belles! je n'ai pas pu m'empêcher d'en goûter, et v'là tout.—*D.* Pourquoi n'avez vous pas déclaré votre véritable nom lors de l'arrestation?—*R.* C'est pas difficile, M. le président, j'avais déjà deux condamnations sur le corps, et je me dis comme ça: *Dis donc, eh! t'es bon ca pour t'attraper encore un jugement!* et v'là l'affaire.

M. le Président, à Lamoureux: Votre mouchoir a été trouvé dans l'église, il avait servi à envelopper le quinquet? *R.* Sans doute, M. le Président, j'avais été mal casquette, mon mouchoir est tombé, et comme je n'avais pas besoin de me moucher, je ne l'ai pas ramassé.

Le jury a déclaré Lamoureux non coupable, il a en même temps répondu que Mingot était coupable d'une tentative de soustraction frauduleuse, manifestée par des actes extérieurs, suivie d'un commencement d'exécution, mais suspendue par sa volonté. En conséquence, il a été absous.

L'usage est en Cour d'assises, lorsque sur plusieurs accusés les uns sont acquittés les autres condamnés, de faire d'abord entrer les premiers, et de prononcer leur mise en liberté. Aujourd'hui Lamoureux est entré seul le premier, en telle sorte que Mingot se croyait condamné, il est arrivé le second, triste et consterné, mais bien tôt l'arrêt d'absolution l'a détrompé, il a témoigné sa joie par trois ou quatre saluts et par des remercimens à la Cour et au jury.

☞ Un grand nombre de votans soutiendra Mr. A. B ROMAN comme candidat à la place de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à l'élection prochaine.

Nous sommes autorisés à annoncer les personnes suivantes comme candidats.

MAIRE.

Denis Prieur. | J. Bermudez.

RECORDER.

Charles Gengis.

ALDERMEN.

3me. District; J. Rodriguez—Dr. Thomas.
4me. District. Armand Pitot.—A. Roubet.
8me. District. W. A. Pichot.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi 24 Mars, 1830.

Quatrième et dernière représentation de l'engagement de Herr Cline qui se composera de tous entièrement nouveaux. Le spectacle commencera par une scène de

L'Essor de Mercure,

par Herr Cline, qui fera une grande ASCENSION, du plancher de la scène au paradis, l'élevation est de plus de 60 pieds! Cette ascension extraordinaire est sans aucun danger pour l'intrépide et gracieux danseur, qui l'exécutera en moins d'une demi minute. Cette ascension sera suivie de

JEANNOT et COLIN,

Opéra en 3 actes.

Après quoi Herr Cline dansera sur la corde tendue un pas écossais, le STRATHSPEY; et se dépouillant de son costume de jeune Montagnard, il se métamorphosera en Apollon. Il exécutera plusieurs de ces tours surprenants, qui ont excité une admiration universelle, ainsi qu'une quantité de Danses Nouvelles, accompagnées de positions différentes.

A Vendre a l'amiable.

UN FOND DE CABARET entre les rues Jefferson et St. Pierre, rue de la Levée, très bien achalandé, et bien assorti en toute espèce de liqueurs et de comestibles. Le propriétaire ne s'en défait que parce qu'il a l'intention de quitter le pays, si d'ici au Mercredi 31 de ce mois, il n'est pas vendu à l'amiable, il sera crié à l'encan par Mr. Domingon. 22 mars—9

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés aujourd'hui.

Brick Angenora, Brown, Liverpool, Taylour, Grimshaw and Sloane.
Brick Kingston, Gibson, Liverpool, Wm. Nott and co.
Brick Christopher Burdick, Bay of Honduras, J. Leblanc.
Brick Brandywine Grigory, New York, Capit.
Goelette Magnolia, Crocker, Pensacole, P. R. Phelps.
Goel. Meram, Spencer, New York, Capitaine.

Arrivé aujourd'hui.

Bateau de remorque Crampus, Leech, de la passe Sud Ouest—ayant mis en mer le brick Sapho,—à la barre le navire Splendid—il a amené le navire-paquebot De Witt Clinton, de New York—En dehors de la barre le navire Ann Mary Ann, de Charleston—dtien en vue Mardi.

Bateau de remorque Shark, Wood, de la passe Sud Ouest, ayant mis en mer le brick Garland—il a amené le brick Criterion, de la Havane—en dehors de la barre 2 brigs inconnus—

Bateau à vapeur Talma, Wood, de Cartahge, avec un chargement de cotton à divers consignataires.

Bateau à vapeur Missouri, Curtver, de la rivière Yazoo, avec un chargement de coton à divers consignataires.

Entrés aujourd'hui.

New're De Witt Clinton, Packhard, de NY. à G E Russell and Bastow, avec un chargement à divers consignataires (voyez la page Anglaise.)

Brick Criterion, Hughes, de la Havane, à L H Gale, avec du sucre, du café, confitures à divers consignataires.

Goel. Magley, Gerrish, Newbury Port, avec des produits au capitaine.

Goel Exit, de la Mobile, avec du coton et 5 passagers.

Brick Edwin, Williams, St. Thomas, sur lest.

Arrivés hier.

Bateau à vapeur Plaquemine, Cutry, de St. Martinsville, avec un chargement de coton à divers consignataires—35 passagers.

Bateau à vapeur Lafourche, Moorhead, de Louisville, avec des produits à divers consignataires—10 passagers.

EN RIVIERE.

Brick Tolo, Pierson, Philadelphia,—chargement.

Brick Morn, Chapman, de la Baie Honduras—avec du bois de Campêche à A Dolhonde.

Goel. Miriam, Whitmare, Mobile—cargo.

Le Courrier des Etats Unis,

Publié à New-York.

LES personnes qui désirent s'abonner à cet intéressant Journal, voudront bien s'adresser à F. GILLET & Co.,

Rue de Chartres, No. 60.

Où ils pourront se procurer le 1er numéro du 5ème volume qui vient de paraître à New-York, ainsi que les numéros suivans, jusqu'à ce qu'ils les reçoivent directement de cette ville.

24 mars—10

UN Espagnol d'un âge mûr et convenable pour enseigner aux jeunes gens, désirerait se placer chez quelque maître, dans une école publique, pour enseigner théoriquement sa langue. Il se chargera également de donner des leçons particulières aux demoiselles et aux jeunes gens, qui voudront bien l'accepter. Il doit ajouter qu'il connaît assez le Français pour expliquer tout ce qui se rattache à son objet.

S'adresser au bureau de cette feuille.

24 mars—3

AVIS—Il s'est absenté depuis Dimanche vers les 4 heures du soir, de chez ses parens, le jeune PEDRO ou PERICO PRATTS; il est âgé d'environ 11 ans, teint brun; ayant l'air convalescent; il était habillé d'un pantalon de drap bleu, et gilet de printanière rayée, bleu foncé, ainsi que d'un casquet de toile cirée noire. La personne qui le ramènerait chez ses parens, rue Ste. Anne No. 52, ou donnerait des renseignemens sur l'endroit où il pourrait se trouver, rendrait la consolation à une famille désolée, et serait récompensée d'une somme de 500 piastres.

23 mars—2

LE soussigné voulant quitter le pays, offre à vendre à l'amiable et à des conditions avantageuses, toutes ses propriétés, consistant en Maisons, Terrains, Esclaves, Meubles, &c.: les dites propriétés, sont situées dans le faubourg Saulet. Pour le prix et les conditions, s'adresser chez lui, dans ledit faubourg, au coin des rues St. Thomas et Edouard.

22 mars—1m L. FOUCHER.

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATON-ROUGE.

Cinquième Classe pour l'année 1830.

Le soussigné ayant été requis de présider au tirage de la *Loterie de l'Eglise catholique de Baton Rouge*, 5e. classe, certifie par le présent, que les Nos. suivants sont ceux qui, ce jour, ont été tirés d'entre les trente mis dans la roue; Savoir:

Premier.	Second.	Troisième.	Quatrième.
18	24	9	6

Et que les dits Nos. ont été tirés dans l'ordre dans lequel ils sont rangés ci-dessus; c'est-à-dire, le No. 18 le premier, le No. 24 le second, le No. 9 le troisième, et le No. 6 le quatrième et dernier.

En foi de quoi, Nelle.-Orléans, ce 20 Mars 1830.

22 mars C. MAURIAN,

Juge-Président de la cour de Cité

L'ABBE' Ph. Borgna prie les parents qui désirent envoyer leurs enfant, au collége Ste. Marie, Etat de Missouris de s'adresser chez lui, sous le plus court délai, afin de prendre les arrangemens nécessaires pour que les enfans puissent partir à bord du steamboat *North America*, capt. Scott, attendu dans ce port sous peu de jours.

Il prévient aussi les personnes qui désireraient avoir des prospectus de cet établissement, qu'elles en trouveront à la librairie de Mr. L. Boimare près la Bourse.

12 mars

ON imprime au bureau de cette feuille toute espèce d'ouvrage FRANCAIS, ANGLAIS, ou ESPAGNOL, avec promptitude et netteté, et à des prix modérés.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. T. BAUDUC.

IL sera vendu demain à son magasin d'encan, à 10 heures, 4 caisses Bretagnes, 3 do. Listaos, 2 malles Bas, 2 caisses Lapins, 5 do. Listades.

23 mars.

PAR F. DUTILLET.

LE 25 du courant, jeudi précis, aura lieu à la bourse Newlett, la vente du terrain sur lequel est situé le moulin à scie de M. Berthe, immédiatement au-dessus du moulin cidevant à Mr. Withers.

Le plan est déposé à la bourse. Conditions, 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 23 mars—2

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu au café de Hewlett, le 20 Avril prochain, à midi, l'habitation de Montreuil, divisions terrains, qui forment un plan dressé par Mayer [illegible] Habitation est située en [illegible] rentre les moulins à scies de [illegible] Duralde et Donnet. Le plan sera déposé [illegible] la vente au susdit café.

Conditions—1, 2 et 3 ans en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les autres conditions au moment de la vente. Les actes de vente seront passés chez Olivier de Armas, not. pub. 20 mars

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu Jeudi 25 Mars courant, à la bourse à midi, une maison située rue Girod, No. 188, entre les rues Baronne et Carondelet, de quatre appartemens, avec cuisine, etc. construite sur un terrain de 30 pieds de face sur 120 de profondeur.

CONDITIONS:—$400 comptant et le reste à un an, avec billets endossés à satisfaction.

19 mars—8f

Par F. Dutillet.

Il sera vendu Jeudi, 25 du courant, à la bourse Newlett, un Terrain situé au faubourg Lacourse, entre les rues Appollon et Polymnie, ayant 60 pieds de face, sur 120 de profondeur; la maison mesure 26 pieds de face sur 14 de profondeur, consistant en deux chambres, gallerie et cabinet.

Conditions:—moitié comptant, et l'autre moitié à 6 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

18 mars—4

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Chs. Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Vendredi 2 Avril prochain, à midi, à la Bourse Newlet. Un lot de terre, situé dans le faubourg Pontchartrain, faisant face à la grande route de St. Jean, et désigné par le No. 43, ayant 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, saisi à la poursuite de N. Benoist.

Cette criée étant la seconde et dernière il sera vendu au plus offrant enchérisseur, pour ce qu'il en donnera, à un crédit de douze mois, avec un intérêt de 5 pour cent du jour de la vente. L'acheteur devra donner des sécurités sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement, conformément à l'acte pour amender plusieurs actes passés pour organiser les Cours de cet Etat, et pour d'autres objets.

23 mars L. DAUNOY, marshall.

William Alderson *contre* James Mooney—Bazile Crocker, Robert Lewis *contre* James Mooney, Lewis Mathias *contre* le même.

EN vertu de trois *writs* de *fieri facias*, à moi adressés par l'hon. Chs. Maurian, Juge Président de la Cour de Cité, et l'hon. Préval, Juge conseillé de ladite Cour, j'exposerai en vente, le Samedi 1er. Mai prochain, à midi, au café de la Bourse, le nègre nommé PHILLIPPE, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

23 mars *Marshal.*

HOTEL DE CADIX

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon vis-à-vis le Café de Paris

LE soussigné à l'honneur de prévenir le public qu'il vient de faire l'acquisition de cet établissement et qu'il en a disposé le service sur le meilleur pied. Il ose se flatter que sa table d'hôte, ne laisse rien à désirer tant pour la quantité et la délicatesse des mets, que pour la société dont elle est composée.

La modicité du prix, la bonne tenue de cette maison, sa position dans un des quartiers les plus gais de la ville, sont autant d'avantages qui la recommandent à juste titre.

Il y a toujours de jolies chambres garnies.

22 mars.—1f FRANCOIS ROUFF.

Ouvrages nouvellement reçus.

TRAITE complet de l'art de la distillation, par Dubrunfaut, 2 vol. in 8°.

Dictionnaire Espagnol Français et Français-Espagnol, plus complet que tous ceux qui ont été publiés jusqu'à ce jour, par Nuñez de Taboada, 5e. édition 2 vol. in 8°.

Guide de la conversation espagnole, 1 vol.

Le maître d'Anglais par Cobbett, 1 vol.

Dictionnaire universel de la langue française, par Boiste, nouvelle édition, 1 vol. in 4°. A. L. BOIMARE.

25 jan.—3f.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses pratiques, qu'il a transporté son magasin au No. 115, rue Royale, entre Orléans et Ste. Anne, où il offre à vendre les objets suivants, arrivés par les derniers navires venant de France, savoir:

Pâtés de lièvres truffés	Crêtes de coq
Do. de cailles, do.	Saucisses truffées
Do. d'alouettes, do.	Cervelat truffés
Do. de bécasses, do.	Do. sans truffes
Do. de perdreaux, do.	Salmis de bécasses
Do. de poularde, do.	Lièvres entiers, truffés
Dindes farcies	Do. farcis
Bécasses farcies	Cuisses d'oies
Cailles truffées	Lamproie
Perdrix truffées	Andouilles de Nantes
Do. sans truffes	Saucissons de Lyon, de Boulogne et Marseille
Do. aux choux	Pâte-Grasse et Croûte-Rouge,
Fromages, de Gruyère,	
Sardines à l'huile et au beurre,	
Moutarde aux truffes,	
Vins de toutes les qualités,	
Liqueurs fines et mi-fines,	
Plaisir des Dames, Crême de café, de cédrat,	
Huile de rose, do. d'anis, do. de Vénus,	
Eau d'or et d'argent, Rosolio Maraschino,	
Extrait d'absynthe, de Suisse,	
Fruits à l'eau-de-vie de toutes espèces,	
Do. entiers au sirop,	
Gelée de groseille &c. &c.	
Confitures assorties de la Havane,	

Aussi, un assortiment de Graines de jardinage de l'année 1829.

26 novembre B. TURPIN.

AVIS.—On trouvera tous les jours et à toute heure des chevaux, cabriolets et voitures à l'écurie du soussigné, rue Toulouse, entre celles de Bourgogne et des Remparts, No. 87.

C. NAGEL.